

CVE installe sa première centrale solaire démontable sur le site du groupe MSA

CVE, producteur français indépendant d'énergies renouvelables, multiplie depuis plusieurs mois les projets d'autoconsommation photovoltaïque pour des entreprises de toute taille. Sa solution, RespeeR Flex, leur permet de produire elles-mêmes une partie de l'électricité nécessaire à leur activité, de renforcer leur indépendance énergétique dans la durée et de réduire leur facture tout en préservant l'environnement. Jusqu'à 15% des besoins électriques des entreprises se trouvent ainsi pourvus. Autre atout majeur, la flexibilité du contrat qui limite l'engagement à 5 ans seulement contre 20 à 30 ans habituellement. Le groupe MSA, installé dans l'Ain, est le 1er à inaugurer ce système d'avenir.

Fleuron industriel de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le groupe MSA est leader mondial en matière de protection de ceux qui travaillent au service des autres, notamment les pompiers et la sécurité civile (policiers, militaires, pilotes d'avions et d'hélicoptères). A Châtillon-sur-Chalaronne, dans l'Ain, le groupe compte un site de production et son siège social en France, accueillant plus de 250 collaborateurs.

Après moins de 10 mois de mise en œuvre (contre 24 mois pour une installation classique), MSA a inauguré en mai 2023 la solution proposée par CVE : **des modules photovoltaïques posés et lestés au sol et très facilement démontables** si l'industriel avait besoin du terrain pour construire un bâtiment par exemple. La production d'électricité verte de l'installation est directement mise à la disposition de l'entreprise D'une puissance de 187 KWc, la centrale permettra de couvrir près de **10%** de la consommation globale du site.

« Nous sommes fiers de pouvoir montrer concrètement tout l'intérêt de notre solution innovante d'autoconsommation énergétique, grâce à ce projet réalisé avec le groupe MSA, le premier à se lancer à nos côtés. Nous avons aujourd'hui 5 projets en cours et de multiples demandes, précise Pierre de Froidefond, co-fondateur de CVE. Les entreprises ou commerces qui possèdent une réserve foncière dont ils n'ont pas l'utilité à court terme peuvent s'en servir pour produire une partie de leur électricité. La particularité de notre offre : l'industriel ne s'engage pas sur 20 ou 30 ans mais sur seulement cinq ans. Au-delà de cette date, il peut choisir de prolonger son contrat ou bien de l'arrêter afin de construire une extension, par exemple. Dans ce cas, CVE, qui est propriétaire de la flotte de panneaux, les démonte et les réinstalle chez un autre client. Tout le monde est gagnant ! »

« Cette solution de modules photovoltaïques posées et lestées au sol, sur du foncier libre a grandement facilité les étapes de validation au sein du groupe MSA. Beaucoup d'avantages avec cette offre : porte de sortie au bout de 5 ans et installation des panneaux hors bâtiment. Notre assureur groupe a pu donner son feu vert rapidement. » ajoute Christophe Laurent, Responsable Maintenance et Infrastructures chez MSA.

Article paru le 17/07/2023 sur le site CVEgroup.com -